



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES**  
**13 place de l'Hôtel de Ville**  
**BP 31**  
**51601 Suippes cedex**

Tél : 03/26/70/08/60  
Fax : 03/26/66/30/59

[communaute@cc-regiondesuippes.fr](mailto:communaute@cc-regiondesuippes.fr)

**Compte rendu du Conseil Communautaire**  
**Du 9 février 2012**

**Etaient présents :**

**Mesdames** : Bouloy Catherine, Chobeau Chantal, Gangand Marie Ange, Huvet Odile, Macocha Ilona, Pierre Dit Méry Armelle, Person Agnès, Pierot Marie Françoise, Romagny Marie Christine, Thierion Céline, Szamweber Alexia.

**Messieurs** : Colot Régis, Diez Daniel, Dufour Bruno, Duhal Christophe, Egon Jean Raymond, Fouraux Michel, Gobillard Thierry, Godart Jean Marie, Hubscher Eric, Huguin Jean, Leclère Jean Baptiste, Lefort Roger, Le Touzé Jacques, Le Roux Gabriel, Pérard François, Petitdidier Vincent, Piot Eric, Rocha-Gomes Manuel, Soudant Olivier, Thomas Bernard, Valet Michel.

**Suppléants** : Machet Jean Claude (Suppléant de Mr Pron Bruno).

**Excusés** : Beaulande Eric, Bonnet Marcel, Chocardelle Brigitte, Dezenzani Giovanni, Durand Christophe, Durand Véronique, Francart Sébastien, Janson Cédric, Gabreaux Evelyne, Gallois Hervé, Grégoire Martine, Morand Olivier, Pron Bruno.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) :**

De Mme Grégoire Martine à Mr Egon Jean Raymond

De Mr Bonnet Marcel à Mr Piot Eric

De Mr Gallois Hervé à Mr Godart Jean Marie

**Invité excusé** : Mr Wasner Alain



Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Mademoiselle Szamweber Alexia est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande si les délégués ont des remarques à formuler concernant les comptes rendus des séances du 3 novembre et du 8 décembre 2011.

Monsieur le Président propose de les voter. Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président dit que le Conseil Communautaire a été réuni afin de déposer le dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux compte tenu des délais maximal fixé au 15 février.



**2012/1 - DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 (DETR)**

**Vu** la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011, notamment l'article 179 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Communauté de Communes envisage la réalisation des travaux suivants :

- La maison de santé pluridisciplinaire,
- La rue des Roises à Saint Rémy sur Bussy,
- La réfection du mur de l'église de Somme Tourbe,
- Le changement des huisseries de l'école primaire de Saint Hilaire le Grand ;

**Considérant** que ces projets peuvent prétendre à un soutien financier au titre de la DETR 2012 ;

**Considérant** que la subvention sollicitée est une ressource nécessaire à la réalisation du projet ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** les projets de travaux suivants, par ordre d'importance :

- 1. La maison de santé pluridisciplinaire,**
- 2. La rue des Roises à Saint Rémy sur Bussy,**
- 3. La réfection du mur de l'église de Somme Tourbe,**
- 4. Le changement des huisseries de l'école primaire de Saint Hilaire le Grand ;**

**Sollicite** auprès de la Préfecture de la Marne un soutien financier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Annexe** le dossier de demande de soutien financier à la présente délibération.

Monsieur le Président dit que dans le cadre de l'appel à projet 2012 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires, la Communauté de Communes peut proposer des demandes de soutiens financiers pour les dossiers suivants :

1. La maison de santé pluridisciplinaire (1,4 millions € HT)
2. La rue des Roises à Saint Rémy sur Bussy (170 848,43 € HT)
3. La réfection du mur de l'église de Somme Tourbe (10 965 € HT)
4. Le changement des huisseries de l'école primaire de Saint Hilaire le Grand (20 069 € HT).

Monsieur le Président dit qu'il s'agit à cet instant de demande de subventions.

Madame Chobeau s'interroge sur la programmation de la rue des Roises à Saint Rémy sur Bussy.

Monsieur Thomas dit que la rue fait l'objet d'une Participation pour Voiries et réseaux (PVR) et qu'il y a 4 permis de construire accordés à ce jour.

Monsieur le Président dit que la PVR devrait couvrir normalement les coûts de construction de cette voirie à terme. De même, la Communauté de Communes percevra sa quote-part des travaux engagés.

Monsieur le Président rappelle que les voiries 2011 sont subventionnées sur le budget 2012 du Conseil Général. Les prochaines voiries seront en 2013.

Monsieur le Président dit que les demandes de travaux 2013 ont été envoyées il y a quelques jours.

Monsieur le Président dit que si le rythme de travail est respecté, les travaux pourraient ainsi démarrer aux meilleurs jours de l'année 2013.

Monsieur le Président dit qu'une convention sur la PVR avec Saint Rémy sur Bussy sera mise en place afin de préciser les modalités de reversement.

Monsieur le Président demande si des délégués ont des questions à formuler.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire se prononce favorable à l'unanimité pour ces demandes de soutiens financiers et sur la priorisation des dossiers proposées.



## **2012/2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A L'AESN POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A SUIPPES**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la compétence en matière d'assainissement de la Communauté de Communes de la Région de Suippes ;

**Considérant** les résultats de l'inspection télévisée réalisée dans les réseaux des rues suivantes :

- Rue de l'Hôtel Dieu à Suippes,
- Rue de l'Abreuvoir à Suippes,
- Quai de la Chéparde à Suippes,
- Ruelle des Remparts du Nord à Suippes ;

**Considérant** qu'il apparaît nécessaire de réhabiliter l'ensemble des réseaux d'assainissement de ces rues ;

**Considérant** que le coût global de l'opération s'élève à environ 175 360 € HT ;

**Considérant** le programme départemental de lutte contre les pollutions, la Communauté de Communes de la Région de Suippes sollicite l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet ;

**Considérant** le IX<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Communauté de Communes de la Région de Suippes sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ce projet ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Sollicite** une aide financière auprès du Conseil Général de la Marne pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'un montant estimatif de 52 608 € HT.

**Sollicite** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'un montant estimatif de 35 072 € HT.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Monsieur Diez dit que dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, la Communauté de Communes souhaite réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif situés dans les rues suivantes :

- Rue de l'Hôtel Dieu à Suippes
- Rue de l'Abreuvoir à Suippes
- Quai de la Chéparde à Suippes
- Ruelle des Remparts du Nord à Suippes

Monsieur Diez dit que d'après les résultats de l'inspection télévisée réalisée dans les réseaux de ces rues, il apparaît nécessaire de réhabiliter l'ensemble des réseaux d'assainissement.

Monsieur Diez ajoute que la Communauté de Communes a missionné le bureau d'études SOTENO afin de réaliser la maîtrise d'œuvre afférente à cette prestation.

Après consultation, l'entreprise SADE CGTH a été retenue pour réaliser les travaux de réhabilitation. Le montant global de cette opération s'élève à environ 175 360 € HT.

Monsieur Diez poursuit en disant que la Communauté de Communes de la Région de Suippes sollicite l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet à hauteur de 30 %.

Monsieur Diez dit aussi que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut attribuer un soutien financier à hauteur de 20%.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité favorable sur la demande de soutien financier.



### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président dit qu'une commission piscine se tiendra le lundi 20 février 2012 à 20 heures 30 à la piscine intercommunale.

Les points abordés seront les suivants :

- Bilan de l'année 2011 en matière de travaux, d'animation et de charges de fonctionnement.
- Point sur les fréquentations 2011.
- Projets d'animation 2012.

Monsieur le Président dit ensuite que le bureau d'étude GESTION LOCALE présentera le diagnostic financier et territorial de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle et de la Communauté de Communes de la Région de Suippes le mardi 21 février à 20 heures à la salle des fêtes de Suippes en présence de l'ensemble des conseillers municipaux des deux intercommunalités.

Les principaux points abordés seront :

- L'analyse financière sur les 5 dernières années des deux Communautés de Communes.
- La synthèse des entretiens réalisés auprès des élus du territoire.
- L'analyse comparative des compétences des deux intercommunalités.
- La photographie organisationnelle des ressources humaines des deux intercommunalités.
- La projection de gouvernance *stricto sensu* à la loi de réforme des collectivités locales.

Monsieur le Président ajoute que le marché d'étude des PAVE est en cours d'analyse.

Monsieur le Président demande ensuite si les délégués ont des questions à formuler. Aucun membre ne prenant la parole. Monsieur le Président lève la séance.

Fait à Suippes, le 9 février 2012

Le Président,

